#### POUVOIR JUDICIAIRE

A/1272/2021 ATAS/630/2021

### **COUR DE JUSTICE**

#### Chambre des assurances sociales

## Arrêt du 16 juin 2021

4<sup>ème</sup> Chambre

En la cause	
Madame A, domiciliée, à ONEX, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Diane BROTO	recourante
contre	
OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue des Gares 12, GENÈVE	intimé

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Antonio Massimo DI TULLIO et Larissa ROBINSON-MOSER, Juges assesseur·e·s

Vu la décision de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève du 3 mars 2021 ;
Vu le recours interjeté le 13 avril 2021 par Madame A (ci-après la recourante) ;
Attendu que par courrier du 8 juin 2021, le conseil de la recourante a indiqué que cette dernière retirait son recours ;
Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

# PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :

- 1. Prend acte du retrait du recours.
- 2. Raye la cause du rôle.

La greffière La présidente

Isabelle CASTILLO

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le